

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 28 AVRIL 2011**

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 6 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

1 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

1.1. FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR LE SMIRTOM DE BEAUGENCY ET LE SMICTOM DE LAMOTTE-SALBRIS

Vote favorable à l'unanimité sur la fixation des taux suivants :

- Ardon : 11,43 %
- Ligny-le-Ribault : 11,43 %
- La Ferté Saint-Aubin : 13,80 %
- Marcilly-en-Villette : 13,80 %
- Ménestreau-en-Villette : 13,80 %
- Sennely : 13,80 %

1.2. VOTE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Vote favorable à l'unanimité sur la fixation d'un taux CFE de 22,90 % au titre de l'année 2011, en remplacement de l'ex taux de Taxe Professionnelle Unique.

1.3. AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Vote favorable à l'unanimité sur l'affectation du résultat 2010 du budget principal représentant 347 281,37 € d'excédent de clôture de fonctionnement en recettes d'investissement au compte 1068.

1.4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2011

Vote favorable à l'unanimité sur les deux sections du budget supplémentaire du budget principal 2011 qui s'équilibrent comme suit

- section de fonctionnement : **3 687,00 €**
- section d'investissement : **611 932,99 €**

1.5. COMPLEXE AQUATIQUE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Vote favorable à l'unanimité sur l'approbation du choix du jury de concours consistant à retenir la Société COSTE ARCHITECTURE pour un montant de 5 128 999,98 € TTC (tranches ferme et conditionnelle) pour la restructuration et l'extension du complexe aquatique du Cosson, le Président étant autorisé à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution dudit marché.

1.6. BASSIN D'APPRENTISSAGE FIXE – CHOIX DE LA SOCIETE DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE

Vote favorable à l'unanimité sur l'approbation du choix de la Commission d'Appel d'offres consistant à confier ce marché à la Société VEOLIA pour un montant de 41 519,14 € TTC, le Président étant autorisé à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution dudit marché.

2 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2.1. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE SAINT-AUBIN

Vote favorable à l'unanimité sur l'adoption de l'avenant n° 1 relatif à des réorganisations de Services municipaux fertésiens, le Président étant autorisé à signer ledit avenant à intervenir avec le Maire de La Ferté Saint-Aubin.

2.2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vote favorable à l'unanimité sur la modification du tableau des effectifs relative à l'inscription du grade d'éducateur chef de jeunes enfants par la suppression du grade d'éducateur de jeunes enfants.

2.3. DELIBERATION MODIFICATIVE DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DE LA ZAE LA CHAVANNERIE II

Vote favorable à l'unanimité pour fixer le prix de vente du terrain situé en zone non aedificandi en ZAE La Chavannerie II à 2 €/le m², la zone constructible étant quant à elle fixée à 12 €/le m².

2.4. DELIBERATION AUTORISANT M. LE PRESIDENT A SIGNER LA NOUVELLE CONVENTION D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Vote favorable à l'unanimité autorisant le Président à signer ladite convention relative à l'accès gratuit de la plateforme par la collectivité pour lancer ses marchés formalisés et ses marchés passés selon la procédure adaptée, le Département du Loiret ayant changé de prestataire.

3 – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

3.1. DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)

Vote favorable à l'unanimité autorisant le Président à signer ladite convention à intervenir avec les Présidents des Communautés de Communes du Val d'Ardoux et Val Sol, pour la mise en place de ce groupement de commandes

3.2. DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A LANCER LA CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)

Vote favorable à l'unanimité autorisant le Président à lancer cette consultation dans le cadre du groupement de commandes mis en place et à signer les pièces afférentes.

3.3. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)

Vote favorable à l'unanimité sur la désignation de M. Hervé NIEUVIARTS, en tant que membre titulaire et de M. Jean-Frédéric OUVRY, en tant que membre suppléant, pour représenter la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin au sein de la CAO de ce groupement de commandes.

3.4. DESIGNATION DE DEUX MEMBRES AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)

Vote favorable à l'unanimité sur la désignation de Mrs Hervé NIEUVIARTS, et Jean-Frédéric OUVRY, en tant que membres titulaires, pour représenter la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin au sein du comité de pilotage de ce groupement de commandes.

